

ENCART DE « AVRYZOOM AVRIL 2016 »

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2016 CONCERNANT LES COMPTES 2015

Présentation des comptes 2015 - Commentaires

La présentation des comptes 2015 se réfère au budget 2015 adopté par l'Assemblée communale en date du 17 décembre 2014.

Elle comporte les documents suivants:

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2015
- Comptes des investissements 2015
- Bilan au 31.12.2015
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes:

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2015
- Situation financière au 31.12.2015
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2015.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2015 se résume comme suit :

Revenus	CHF 10'665'092.29
Charges	<u>CHF 10'665'262.31</u>
Excédent de charges	CHF 170.02

Le budget 2015 prévoyait un bénéfice de CHF 109'738.25.

Depuis cette année, il a été décidé d'effectuer des imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires dans les différents chapitres concernés ainsi qu'une nouvelle répartition des coûts des collaborateurs au sein des services en regard de la nouvelle école et de l'affectation des anciens bâtiments.

Certains postes de charges et de produits 2015 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION

(Charges -46'085.91; Revenus + 8'066.05)

010. Administration

(Charges -31'924.25)

Le compte 010.300.00 – Vacations de la Commission financière avait été budgétisé à CHF 5'000.00 et seuls CHF 2'725.00 ont été utilisés. Les jetons et vacations du conseil communal, compte 010.300.02 ont été de CHF 7'315.00 inférieurs au budget.

Quant au compte 010.318.07 – Frais d'étude de fusion, sur les CHF 30'000.00 budgétés, seuls CHF 10'303.30 ont été dépensés en raison de la décision de ne pas poursuivre le processus d'étude de fusion.

020. Administration générale

(Charges -13'402.52; Revenus +8'066.05)

Les salaires du personnel administratif (compte 020.301.00) ont été de -8'190.45 CHF vu l'engagement fixe d'une collaboratrice « junior ». Cela a également engendré -10'011.75 CHF au compte 020.303.00 – Cotisations aux assurances sociales, -5'360.30 CHF au compte 020.304.00 – Cotisations aux caisses de prévoyance, -2'908.35 CHF au compte 020.305.00 – Cotisations aux ass. maladie-accident et -5'641.75 au compte 020.436.00 – Retenues sociales sur les salaires.

Les frais de publications, annonces, inform. comm. (compte 020.310.01) ont été de CHF 7'437.07 inférieurs au budget prévu de CHF 30'000.00.

Le budget concernant le compte 020.310.02 - Groupe de travail information communale était de CHF 4'500.00 et finalement, seuls CHF 2'420.50 ont été utilisés.

Au compte 020.311.01 – Achat de matériel/logiciels informatiques, l'acquisition d'un logiciel pour la planification financière a fait l'objet d'une dépense de CHF 4'000.00 à laquelle se rajoute CHF 577.85 de frais divers, d'où un dépassement de CHF 2'577.85. La maintenance de logiciel (compte 020.315.03), est de CHF 19'270.05 alors qu'un montant de CHF 14'500.00 avait été prévu au budget. Notre estimation n'était pas correcte.

Les frais de réception (compte 020.317.00) ont été inférieurs de CHF 3'368.85 par rapport au budget.

Par contre, les frais de ports et de téléphones (compte 020.318.03) ont été supérieurs de CHF 6'041.45 par rapport au budget, comme les frais de procédure et avis de droit (compte 020.318.04, +CHF 18'238.65) liés principalement à trois procédures qui se sont avérées nécessaires.

Les émoluments administratifs (compte 020.431.00) encaissés durant l'année ont été de CHF 13'694.80 alors que CHF 10'000.00 avaient été estimés. Un nouveau compte « Ventes diverses » (compte 020.435.01) a été ouvert afin d'y comptabiliser les ventes de notre ancien mobilier des écoles pour CHF 5'090.00.

1. ORDRE PUBLIC

(Charges +212'215.24; Revenus +237'083.67)

105. Service officiel des curatelles Sarine-Ouest

(Charges et Revenus -22'441.37)

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes-membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 100.352.00.

140. Police du feu

(Charges -21'153.14; Revenus -7.25)

Le total des vacations de la commission du feu (compte 140.300.00) a été de CHF 650.00 alors que CHF 3'000.00 avaient été budgétés. Un compte 140.300.01 – Fusion pompiers Matran-Neyruz-Avry avait été ouvert avec un budget de CHF 5'000.00 qui n'a finalement pas été utilisé.

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 48'999.86, soit CHF 13'803.14 de moins que le budget.

141. Police du Feu CSPi M.A.N.

(Charges et Revenus -30'779.71)

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes-membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

150. Militaire

(Charges -1'000.00; Revenus +1'537.20)

Les frais d'entretien du stand de tir 2014 ont fait l'objet d'une facture de CHF 1'633.60 à la commune de Matran pour sa part qui est calculée selon le nombre d'habitants, non pas sur l'exercice 2014, mais sur 2015. Ainsi, en 2015, nous retrouvons dans le compte 150.452.00 – Participation des autres communes, la participation de la commune de Matran pour 2014 de CHF 1'633.60 et 2015 de CHF 903.60 cumulée.

161. Protection civile locale

(Charges +291'851.10; Revenus +292'500.00)

Au compte 161.460.00 – Subvention fédérale poste cdt PC, CHF 2'550.00 ont été comptabilisés pour le montant forfaitaire que la Confédération nous verse pour l'entretien périodique des constructions protégées.

Les 195 places protégées qui ont été construites dans la nouvelle école ont fait l'objet d'un prélèvement à la réserve de CHF 292'500.00 (compte 161.480.00) et d'un amortissement (compte 161.390.01) du même montant afin de ne pas générer un bénéfice artificiel. Pour rappel, nous disposons d'une réserve « fonds de constructions des abris PC » de CHF 167'050.00 après prélèvement, qui a été alimentée par le versement des contributions de remplacement des abris PC facturées lors de nouvelles constructions. Cette réserve ne peut être utilisée que lors de constructions communales et le solde non utilisé devra être restitué au canton en 2023.

173. ORCOC

(Charges et revenus -3'725.20)

De façon générale, les charges ont été moins importantes que prévues, d'où une participation moins importantes des communes.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

(Charges +140'704.61; Revenus +9'223.65)

200. Ecole enfantine

(Charges -7'480.60)

La participation liée aux dépenses cantonales a été inférieure au budget de CHF 7'480.60.

210. Cycle scolaire obligatoire

(Charges -13'575.04; Revenus +6'453.50)

Les achats de fournitures scolaires (compte 210.310.00) ont été finalement inférieurs à ce qui avait été budgété (-5'121.55 CHF), tout comme les activités éducatrices, ludiques, culturelles et sportives (compte 210.310.03) qui ont été de CHF 2'113.05 inférieures au montant budgétisé de CHF 16'000.00.

Le compte 210.351.00 - Participation aux dépenses cantonales EP atteint CHF 808'582.45 alors que le budget annoncé était de CHF 792'404.00, soit une différence de +16'178.45 CHF.

Les charges liées au cycle d'orientation (210.352.01) ont été inférieures au montant budgété de CHF 22'440.00.

Il est constaté une augmentation de la contribution de la commune aux camps scolaires (compte 210.366.00) pour CHF 1'903.55 mais la participation aux camps et courses scolaires des parents (compte 210.433.00) a été augmentée de CHF 4'230.80.

Un nouveau compte 210.433.01 – Participation de tiers a été ouvert afin d'y comptabiliser les participations des parents pour l'aide aux devoirs.

220. Ecoles spécialisées

(Charges – 23'681.80)

Notre participation aux subventions cantonales pour les écoles spécialisées ainsi qu'aux services de logopédie et de psychomotricité a été inférieure au budget annoncé.

230. Formation professionnelle

(Charges -3'216.15)

La charge liée est inférieure de CHF 3'216.15 par rapport au budget annoncé.

290. Administration scolaire

(Charges +188'658.20; Revenus +2'770.15)

Le compte 290.300.00 - Vacances de la Commission scolaire laisse apparaître un montant de CHF 2'017.75 alors que CHF 6'800.00 avaient été budgétisés. La fin d'activité de la Commission en juillet 2015 en est la raison.

Le compte 290.301.00 - Salaires pers. conciergerie affiche CHF 152'817.15 alors que CHF 156'500.00 avait été prévu. Une nouvelle organisation a été décidée depuis le 1^{er} avril 2015. La gestion de la conciergerie de nos bâtiments repose principalement sur deux concierges à plein temps. Une nouvelle répartition des taux d'occupation des employés communaux explique cette différence. Vu la plus faible répartition des salaires par rapport au budget, une diminution du compte 290.303.00 - Cotisations aux assurances sociales de CHF 2'412.90 est constatée. Les comptes 290.304.00 – Cotisations à la caisse de prévoyance (+3'673.05 CHF) et 290.305.00 - Cotisations assurances maladie / accidents (+4'754.30 CHF) augmentent par contre par rapport au budget parce que les concierges et le personnel de l'édilité sont déclarés obligatoirement depuis 2015 à la SUVA où les primes sont plus onéreuses.

Le compte 290.301.05 – Salaires cours natation n'est plus utilisé. Tout est regroupé dans le compte 290.317.00 – Frais et participation piscine qui laisse apparaître CHF 6'433.40 au lieu de CHF 9'000.00 au budget.

A noter que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau (compte 290.312.00) sont de CHF 58'652.10 alors que CHF 92'000.00 étaient prévus. Cela s'explique en partie par l'ouverture de deux comptes pour les bâtiments 68 (compte 942.312.03, +2'614.00 CHF) et 78 (compte 942.312.04, +4'352.00 CHF) qui ne sont plus liés au chapitre de l'école mais des immeubles. Le solde de plus de CHF 25'000.00 correspond à des économies de chauffage liés à la suppression des containers.

Au compte 290.313.00, les frais de matériel, nettoyage et conciergerie sont de CHF 24'678.85 alors que CHF 37'000.00 avaient été estimés pour le budget.

L'entretien des bâtiments (compte 290.314.00) avait été budgétisé à CHF 5'000.00 alors que CHF 10'962.70 de travaux ont été réalisés pour des travaux d'entretien de la halle de gym et des frais courants de fonctionnement.

Le compte 290.315.00 – Entretien des machines et du mobilier n'a été utilisé qu'à raison de CHF 294.80 au lieu des CHF 2'700.00 budgétisés et seuls CHF 5'624.35 sur les CHF 8'600.00 ont été dépensés sur le compte 290.315.01 – Entretien du photocopieur.

Le compte 290.318.00 – Assurances diverses, mobilier, ECAB,... montre un dépassement de CHF 5'818.55 par rapport au budget de CHF 10'500.00. Suite à la construction de notre nouvelle école, notre contrat avec l'Helvetia qui assure l'ensemble de nos bâtiments au niveau RC a été renégocié avec ce nouveau bâtiment.

Dans le compte 290.318.03 – Location de conteneurs pour l'école, trois mois de location avaient été estimés, ce qui a été le cas. Toutefois, les frais de démontage, grutage, transport et élimination des containers de CHF 41'040.00 (non budgétés) y ont également été comptabilisés.

Un nouveau compte (290.390.00) a été ouvert dans le chapitre de l'enseignement pour l'imputation interne des intérêts suite à la construction de la nouvelle école. CHF 185'250.00 y ont été affectés.

Le compte 290.427.00 n'est plus utilisé depuis le changement d'affectation du bâtiment 68 et le déménagement de M. Catillaz, concierge, ce qui explique la somme inférieure de CHF 2'800.00 dans ce compte. Les loyers de l'appartement se retrouvent depuis le 1^{er} septembre 2015 dans le compte 942.427.00.

Au compte 290.436.02 – Remboursement d'assurance, nous retrouvons un remboursement de la SUVA pour des indemnités journalières de CHF 5'719.50.

3. CULTURE ET LOISIRS

(Charges -13'842.02; Revenus +14'912.45)

300. Culture

(Charges -2'882.70; Revenus +5'178.30)

Un montant finalement non utilisé de CHF 2'000.00 avait été prévu au compte 300.311.00 – Achat de mobilier et matériel.

Notre participation aux frais du conservatoire (compte 300.351.00) était déjà en augmentation en 2013 et 2014 en raison principalement de l'augmentation de l'offre des cours. Pour 2015, elle reste en augmentation de CHF 8'159.40 par rapport au budget annoncé.

Les dons aux sociétés à but culturel (compte 300.365.00) ont été de CHF 15'532.60 alors que le budget prévoyait CHF 22'000.00 (CHF 16'634.00 dans les comptes 2014). Notre participation aux manifestations culturelles (compte 300.365.01) a été de CHF 17'953.50 alors que CHF 22'500.00 avaient été prévus dans le budget 2015 (comptes 2014: CHF 13'938.10).

301. Bibliothèque régionale d'Avry (BRA)

(Charges et Revenus +2'755.40)

La comptabilité de la BRA est équilibrée, avec une attribution à la réserve (compte 301.380.00) de CHF 5'163.44. Pour comparaison, les charges des comptes 2013 étaient de CHF 133'101.41, de CHF 156'407.85 en 2014 et de CHF 158'485.40 en 2015.

330. Bancs publics et chemins pédestres

(Charges -1'071.23; Revenus -187.30)

CHF 3'969.60 ont été dépensés pour l'entretien des espaces verts (compte 330.314.00) sur les CHF 9'000.00 prévus au budget. Quant au compte 330.314.01 – Sentier botanique où CHF 4'000.00 avaient été budgétisés, aucune dépense n'a été effectuée en 2015.

Au compte 330.314.02 – Entretien marais de Rosé, CHF 7'140.10 figurent aux comptes 2015. Les travaux pour deux saisons y sont compris étant donné que la météo n'a pas permis de réaliser les travaux nécessaires fin 2014 mais seulement au printemps 2015 et que des travaux à effectuer en 2015 ont pu être réalisés avant la fin de l'année. Au compte 330.436.01 – Contribution cantonale pour entretien étang Rosé, la subvention de CHF 3'312.70 concerne le remboursement des coûts 2014.

340. Sport

(Charges -211.09; Revenus +1'170.00)

Les achats pour les installations sportives (compte 340.311.00) ont été de CHF 2'490.60 en sachant que CHF 5'000.00 avaient été prévus au budget. La location du terrain de football pour 2015 (compte 340.316.00, CHF 2'329.60) n'avait pas été budgétisée puisque l'acquisition du terrain était prévue, mais l'objet n'a pas été approuvé par l'Assemblée.

Les dons aux sociétés sportives (compte 340.365.00) ont été de CHF 16'225.00 en 2015 sur les CHF 18'700.00 prévus au budget. Comparativement, en 2014, ce sont des dons pour CHF 17'035.00 qui avaient été décidés.

350. Vacances et loisirs

(Charges -6'299.90; Revenus +5'517.30)

CHF 12'000.00 avaient été prévus au budget pour le compte 350.365.00 – Contributions aux camps extrascolaires pour un dépense effective de CHF 9'210.00. Quant aux frais pour les activités en faveur des personnes âgées (compte 350.365.02), un montant de -3'509.90 CHF est constaté.

Le compte 350.439.00 - Produits des objets trouvés (+5'367.30 CHF) comprend la vente exceptionnelle d'objets en or non réclamés d'une dizaine d'années pour 4'516.55 CHF et le versement d'argent trouvé et apporté à l'administration.

351. Centre de loisirs

(Charges -6'132.50; Revenus +478.75)

Suite au déménagement du centre de loisirs dans le bâtiment 68, un montant de CHF 5'000.00 avait été prévu pour l'entretien et les adaptations (Compte 351.314.00). Finalement, seuls CHF 500.00 ont été dépensés.

4. SANTE

(Charges +23'333.70; Revenus +10'584.75)

La majeure partie de cette rubrique sont des charges liées.

A noter que la participation à la subvention cantonale des soins spécialisés (compte 410.351.00) est supérieure de CHF 20'193.40, tout comme la participation aux indemnités forfaitaires (compte 440.352.02, +5'295 CHF). Par contre, le compte 440.352.03 – Part. à la permanence médicale de la Sarine n'a pas été utilisé, les coûts sont compris depuis 2013 dans les différents comptes du Réseau Santé de la Sarine. Un budget pour ce compte n'est plus nécessaire.

Les frais relatifs au service dentaire sont toujours en augmentation. Un montant de CHF 15'072.75 figure au compte 460.351.00 pour 2015 (2014: CHF 9'329.75). Les frais orthodontiques (compte 460.351.02) sont par contre inférieurs au budget de CHF 2'927.55. Quant à la participation des parents, elle reste stable par rapport à 2014.

5. AFFAIRES SOCIALES

(Charges +48'431.20; Revenus +27'153.65)

540. Structures d'accueil de la petite enfance

(Charges +45'306.25)

Le compte 540.365.00 relatif à nos participations pour les crèches est toujours en augmentation. En 2014, ce sont CHF 75'597.70 qui ont été payés et en 2015 CHF 107'774.20.

Notre participation pour les mamans de jour (compte 540.365.01) est également en augmentation. En 2014, ce sont CHF 8'364.65 qui ont été versés et en 2015 CHF 9'532.05.

541. Accueil extrascolaire

(Charges +16'747.60, Revenu +21'649.45)

L'augmentation des prestations de l'accueil extrascolaire explique les charges supplémentaires liées au personnel (compte 541.301.00: + 9'826.25 CHF) et aux cotisations à la caisse de prévoyance (compte 541.304.00: +2'530.90 CHF). Les frais d'accueil sont également plus élevés de CHF 3'191.05 (compte 541.365.02). Nous pouvons constater en contre-partie une augmentation des produits (compte 541.433.01) de CHF 17'147.15 et des subventions (compte 541.460.00) de CHF 3'057.35.

550. Invalidité

(Charges +11'231.10)

Notre participation aux charges liées pour les institutions pour handicapés a été supérieure au montant annoncé lors du budget de CHF 11'231.10.

580. Aide sociale

(Charges -22'620.35; Revenus +6'741.95)

Nous avons budgétisé CHF 3'500.00 pour les cotisations AVS pour personnes assistées (compte 580.303.01) alors que seuls CHF 254.70 ont été utilisés.

Les frais et indemnités versées au personnel pour le service des repas à domicile (compte 580.317.01) sont passés de CHF 12'879.95 en 2014 à CHF 15'327.90 en 2015 alors qu'un budget de CHF 8'000.00 avait été estimé. Les recettes pour le service des repas à domicile (compte 580.434.01) sont également en augmentation de CHF 5'660.00.

Notre participation aux frais du service d'aide sociale du district (compte 580.351.07) est passée de CHF 189'483.55 en 2014 à CHF 148'887.25 en 2015. Comparativement au budget, il s'agit d'une diminution de CHF 22'977.75.

Malgré un budget de CHF 6'850.00 au compte 580.365.01 - Dons aux institutions à caractère social, seul un montant total de CHF 3'880.00 a été octroyé.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(Charges +64'742.14; Revenus +39'017.35)

620. Routes communales et génie-civil

(Charges +38'342.01; Revenus +7'962.95)

Comme expliqué au chapitre 290, le personnel de l'édilité est assuré depuis début 2015 auprès de la SUVA, avec des primes plus importantes, d'où une augmentation du compte 620.305.00 – Cotisations assurances maladie / accidents de CHF 5'232.10. Plusieurs changements se sont également présentés durant l'année au niveau des collaborateurs. Cela a également engendré une augmentation sur le compte 620.304.00 – Cotisations à la caisse de prévoyance de CHF 5'328.45 mais également de CHF 3'205.60 sur le compte 620.436.00 – Retenues sociales sur salaires.

Les achats de véhicules, machines et matériel (compte 620.311.00) ont été dépassés de CHF 2'266.75, les frais d'éclairage public (compte 620.312.00) de CHF 7'059.45 et les frais pour le déblaiement, sablage, protection hivernale (compte 620.314.01) de CHF 2'146.50.

Par contre, différents comptes présentent une diminution de charges : les achats de marchandises (compte 620.313.00: -2'379.85 CHF), les achats de carburant pour l'édilité (compte 620.313.01: -2'790.65 CHF), les frais d'entretien des routes, places, signalisation, sécurité (compte 620.314.00: -3'473.28 CHF), les frais d'éclairage (installation, entretien) (compte 620.314.02: -2'652.45 CHF), la reprise au domaine public (compte 620.314.04: -15'680.00 CHF) et les assurances des véhicules et haltes de bus (compte 620.318.00: -3'307.50 CHF en raison de la négociation d'un nouveau contrat global).

Nous avons également imputé les intérêts des dettes concernant le chapitre des routes sur le compte 620.390.00 pour CHF 11'386.29 et des amortissements pour CHF 33'535.00.

Il est noté que les participations de tiers (compte 620.434.00) ont été supérieures de CHF 4'030.00 au budget.

650. Transports publics

(Charges +26'400.13; Revenus +31'054.40)

A relever que, même si les ventes des abonnements CFF sont en augmentation (compte 650.434.00: CHF 67'500; +10'500.00 CHF par rapport au budget et +6'115 CHF par rapport à 2014), elles ne couvrent pas les coûts d'achats (compte 650.318.00: CHF 79'800.00).

Les recettes du P+R de Rosé (compte 650.436.03; +4'695.90 CHF) sont en augmentation et supérieures au budget, tout comme le compte 650.434.01 – participation de tiers qui comprend la participation de la Migros pour les transports publics pour CHF 120'858.50 alors que CHF 105'000.00 étaient annoncés pour le budget.

Le compte Administration du domaine de la mobilité de l'Agglo (650.352.03) est quant à lui inférieur de CHF 5'154.30.

7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT

(Charges -9'930.28; Revenus -19'211.13)

700. Approvisionnement en eau

(Charges et Revenus +7'551.02)

Le compte d'approvisionnement en eau est équilibré après prélèvement sur la réserve de CHF 48'355.42 (compte 700.480.00) alors qu'une attribution à la réserve de CHF 8'005.00 avait été estimée.

A noter que les achats d'eau (compte 700.312.00) sont inférieurs de CHF 8'250.00 par rapport au budget. Par contre, l'entretien et la rénovation des installations (compte 700.314.00) a coûté

CHF 16'391.90 de plus que budgété, tout comme la protection et la maintenance du captage de la Sonnaz (compte 700.314.01) pour plus de CHF 3'865.05.

Le compte 700.314.05 PIEP (Plan Infrastructure Eaux Potables) avait été estimé à CHF 28'000.00 pour le budget alors que CHF 20'642.85 ont été nécessaires pour le réaliser.

Enfin, les ventes d'eaux (compte 700.435.00) CHF 324'926.55 ont été inférieures au budget (-335'000.00 CHF). Pour rappel, les ventes 2014 étaient de CHF 291'026.25.

710. Protection des eaux

(Charges et Revenus – 48'808.05)

Le compte de protection des eaux est équilibré après attribution à la réserve de CHF 45'463.21 (compte 710.380.00) au lieu des CHF 163'000.00 budgétés.

A noter que les frais d'entretien et de rénovation des installations (compte 710.314.00) ont été inférieurs de CHF 8'851.27 au montant budgété ainsi que les charges liées aux STEP de Pensier (compte 710.352.01) pour CHF 6'887.10.

Les taxes d'épuration perçues (compte 710.434.00) sont inférieures au budget de CHF 43'818.05 et celles pour les taxes fixes annuelles (compte 710.434.03) de CHF 5'128.90, mais proches des taxes perçues en 2013.

720. Ordures ménagères

(Charges -1'221.25; Revenus -3'438.07)

A noter que les charges liées de frais de ramassage et de décharge (compte 720.318.00) sont supérieures au budget de CHF 9'782.25, tout comme les frais de ramassage et d'élimination du verre (compte 720.318.02) de CHF 2'735.00. Par contre, l'élimination des métaux (compte 720.318.06) n'a coûté que CHF 777.30 alors que CHF 3'700.00 étaient prévus.

Concernant la TVA pour ce chapitre (compte 720.319.00), la méthode forfaitaire avait été choisie par le Conseil communal. En 2013, nous avons dû assumer cette nouvelle taxe pour ce service, mais également des correctifs pour les années 2010 à 2012 pour un montant total de CHF 15'121.05. Cela a engendré une méprise lors de l'élaboration du budget. Nous pouvons constater un montant effectivement dû de CHF 2'815.95 pour 2015 au lieu des CHF 15'000.00 prévus.

Le montant des taxes au sac (compte 720.434.03) a été de CHF 67'997.63, soit CHF 2'002.37 de moins que le budget mais CHF 6'928.86 de plus que 2014.

740. Cimetière

(Charges +2'997.25; Revenus -82.70)

A noter que depuis plusieurs années la participation aux frais d'entretien de la morgue (compte 740.314.01) et du cimetière se retrouve dans le compte 740.314.00 - Frais d'entretien du cimetière. CHF 2'000.00 avaient été estimés alors que, finalement, c'est un coût de CHF 5'301.40 qui a été facturé. Le compte 740.314.01 sera désactivé à la fin de l'exercice et le compte 714.314.00 sera renommé en "Frais d'entretien du cimetière et de la morgue".

750. Correction des eaux et endiguements

(Charges +41'969.50; Revenus +8'724.02)

L'augmentation des charges s'explique par le fait que le coût de l'étude de revitalisation de la plaine de Seedorf (compte 750.352.00) a été supérieur au montant budgété de CHF 43'747.10 avec une participation des communes concernées (compte 750.436.01) de CHF 26'224.02. Il est précisé que la subvention de CHF 17'500.- qui a été budgétée nous parviendra en 2016 seulement (compte 750.461.01).

790. Aménagement du territoire

(Charges -11'918.75; Revenus +16'842.65)

Sur le montant prévu de CHF 5'000.00 au compte 790.318.00 – Honoraires des urbanistes, seuls CHF 500.00 ont été utilisés.

La mensuration cadastrale n'est pas terminée mais les travaux n'ont pas généré de paiement en 2015, d'où la différence de -5'000.00 CHF au compte 790.352.00 par rapport au budget.

A noter que le montant des autorisations de construire facturées (compte 790.431.00) a été sous-estimé lors de l'élaboration du budget. Il atteint un montant de CHF 26'445.00 au lieu des CHF 10'000.00 escomptés.

8. ECONOMIE

(Charges -8'001.58; Revenus-173.50)

Nos coûts 2015 à la communauté forestière (compte 810.352.00) ont été de CHF 1'379.00 alors que notre budget prévoyait CHF 5'500.00.

Quant notre participation à la promotion économique de l'AGGLO (compte 840.352.00), elle a été de CHF 3'088.42 alors qu'un budget avait été annoncé à CHF 6'082.00.

9. FINANCES ET IMPÔTS

(Charges +362'722.46; Revenus +337'724.35)

900. Impôts

(Charges +9'558.20; Revenus -367'870.85)

Les recettes 2015 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05; -60'300.00 CHF; compte 900.400.06; +35'500.00 CHF) et morales (compte 900.401.02; -235'800.00; compte 900.401.03; -36'800.00) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été faites.

Les années antérieures à 2014 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques, si ce n'est une vingtaine de décomptes à effectuer encore pour 2013. En tenant compte de cet élément, la provision sur le revenu pour les impôts 2013 à encaisser a été adaptée à la réalité. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. De ce fait, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde négatif de CHF 225'222.10 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde positif de CHF 51'462.65. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures, une diminution se confirme: sur le bénéfice (compte 900.401.00) -39'999.80 CHF et sur le capital (compte 900.401.01) -54'242.60 CHF.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été supérieurs au montant budgété pour CHF 40'190.50. Ce montant se confirme également par rapport à 2014.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétés.

Il est constaté que le compte 900.402.03 – Contributions immobilières année courante est légèrement plus élevé (+34'279.80 CHF) que le montant budgétisé.

940. Capitaux et emprunts

(Charges +6'405.94; Revenus +706'562.15)

Les intérêts des dettes ont atteint CHF 245'135.82 en 2015, soit CHF 18'135.82 de plus que prévus au budget et les intérêts des capitaux se sont élevés à CHF 9'421.35 alors qu'un montant négatif de CHF 700.00 était prévu.

Quant aux amortissements obligatoires qui ont fait l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 158'805.00 (compte 940.330.00), soit CHF 11'838.95 de moins que prévus, ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

942. Immeubles

(Charges +61'007.32; Revenus +3'368.05)

Les frais d'électricité et de chauffage du bâtiment du feu et de l'édilité (compte 942.312.00) ont été inférieurs au budget prévu de CHF 7'389.15. Par contre, de nouveaux comptes ont été ouverts pour les frais d'électricité du bâtiment 68 (compte 942.312.03: CHF 2'614.00) et pour le bâtiment 78 (compte 942.312.04: CHF 4'352.00).

Dans les frais d'entretien de la Chapelle (compte 942.314.03), on retrouve, entre autres, un montant de CHF 30'000.00 pour des réfections internes, avec une peinture complète, qui constitue un dépassement du budget pour CHF 5'651.50.

Pour les frais d'entretien du hangar de l'édilité en ZI, un montant de CHF 5'000.00 avait été prévu au budget alors que seuls CHF 752.50 ont été dépensés.

Deux nouveaux comptes ont été ouverts: l'un pour les frais d'entretien du bâtiment 68 (compte 942.314.07) avec un montant de CHF 19'980.30 qui correspond en priorité à la rénovation de l'appartement anciennement loué au concierge qui a été reloué au 1^{er} septembre 2015; l'autre pour les frais d'entretien du bâtiment 78 (compte 942.314.08) dans lequel CHF 2'815.65 pour la responsabilité civile ont été affectés.

943. Auberge Avry-Rosé

(Charges -137.90; Revenus -4'335.00)

Le montant des loyers de l'Auberge d'Avry-Rosé (compte 942.423.02) est resté identique à celui de 2014, soit CHF 52'065.00, contrairement à ce qui avait été budgétisé. En effet, il n'y a pas eu d'augmentation du coût de la vie.

990. Clôture

(Charges +285'888.90)

Dans le compte 990.315.00 – Travaux d'entretien imprévus et urgents, CHF 3'288.00 ont été comptabilisés comme acompte pour l'installation d'une nouvelle batterie de chauffe dans les abris PC du bâtiment du feu et de l'édilité.

Le montant prélevé pour la construction de l'abri PC dans notre nouvelle école sur la réserve « Fonds de constructions des abris PC » compte 2800.00 au bilan fait l'objet d'une écriture dans le compte 990.332.01- Amortissements par prélèvement sur les réserves constituées.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF 2'850'612.90
Recettes d'investissement totales	<u>CHF 526'862.05</u>
Investissements nets	CHF 2'323'750.85

Le budget 2015 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 7'335'778.00.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2015.

Aux coûts liés à la fin de la construction de la nouvelle école, des aménagements routiers et de canalisations viennent se rajouter.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2015 la situation financière présente une dette de CHF 12'734'093.96 contre CHF 11'378'746.10 au 31 décembre 2014. L'augmentation de la dette s'explique en particulier avec la réalisation de la nouvelle école.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 4'761'133.26.